Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212901375-20251126-DCM202538-DE

Nombre de conseillers - en exercice : 18 - présents : 16 - votants : 18	L'an deux mille vingt-cinq, le 26 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Fabrice FERRE, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 14 novembre 2025 Présents : Fabrice FERRE, Séverine QUILLEVERE, André POSTEC, Margaux LEFEUVRE, Yves GUIGNOT, Gilles CALVEZ, Michel LE BRAS, Josiane LE MOIGNE, André KERAUTRET, Sylvie PETEAU Sophie DENIS, Dany SEZNEC, Nadège GUILLIER, Françoise DAUTREME, Thierry DOLOU, Jean Luc CARIOU Excusés avec procuration : Frédérique DAVID donne procuration à Fabrice FERRE, Marc Antoine DERENNE donne procuration à André POSTEC Secrétaire de séance : Michel LE BRAS

CREATION-SUPPRESSION DE POSTE A COMPTER DU 1ER DECEMBRE 2025 (DCM202538)

Séverine QUILLEVERE, Adjointe au Maire, informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de l'avis rendu par le CST,

Séverine QUILLEVERE propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi suivant :

-Service Périscolaire : 1 poste d'Adjoint Technique, temps complet ;

La création de l'emploi suivant :

-Service Périscolaire : 1 poste d'Adjoint Technique (tous grades), temps complet ;

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212901375-20251126-DCM202538-DE

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,

- de modifier comme suit le tableau des emplois, à compter du 1er décembre 2025 :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	**Effectif**	**CATEGORIE**	**Ancien grade**	**Nouveau grade**	**Durée hebdomadaire**
Adjoint technique territorial	1	C	Adjoint technique 2è cl	Adjoint technique tous grades	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Maire

Fabrice FERRE

LOGONNA-DAOULAS (FINISTERE)